

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2012

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcille, Gallet, Gamand, Lefort, Berre, Fleury, Lenglet, Delplanque et Gest.

Etaient absents : Mademoiselle Charon, Mr Bournouville

Points inscrits à l'ordre du jour :

1. Délibération pour travaux de ralentissement de vitesse dans la commune:

De nombreuses réunions de terrain et de travail ont été nécessaires pour définir les travaux à réaliser. Avec l'appui des services de l'ATESAT; le choix s'est porté :

- Du panneau d'entrée d'agglomération jusqu'à la rue Hautefeuille, par la réalisation d'un marquage axial du sol réduisant chaque voie de circulation à 2,60M
 - Entre la rue Hautefeuille et la rue de Bresle, par une chicane constituée par la création de 19 places de stationnement en chaussée afin de libérer les trottoirs et de les réserver uniquement aux piétons.
 - Devant l'école, par un marquage au sol réservé uniquement au stationnement du bus scolaire ainsi qu'une interdiction de stationnement des véhicules tout le long du trottoir.
 - Un rétrécissement de chaussée par marquage à l'entrée du village rue de Bordevilliers.
- Ces travaux interviendront après le tout à l'égout. Le dossier est soumis pour acceptation à la Préfecture et demande de subventions.

2. Demande de subvention pour réfection des vitraux de l'église

Suite à l'accord du Conseil Municipal pour la réfection de 5 vitraux ; les demandes de subvention sont lancées. De plus, dès acceptation du dossier ; une souscription sera organisée avec l'appui et l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine qui délivre aux donateurs un reçu ouvrant droit à des réductions d'impôts.

3. Transfert de crédits pour paiement de la participation au péri scolaire de Ribemont sur Ancre

Le Centre de Loisirs des enfants de l'Ancre propose trois types de service aux familles : péri scolaire (avant et après le temps scolaire) les mercredis et les vacances scolaires. La commune de Ribemont a signé une convention avec Heilly et Bresle afin que ces deux communes participent aux dépenses de fonctionnement .

Le premier budget a été examiné, la commune d'Heilly est redevable d'un montant de 4000 euros à Ribemont. Un transfert de crédit est nécessaire, il est voté à l'unanimité. Les parents intéressés peuvent contacter le centre au 06.82.75.03.50.

Pour pérenniser le système mis en place, il serait bon que le nombre d'enfants de la commune qui sont accueillis dans cette structure augmente de façon à diminuer les participations financières de la commune

4. Informations diverses

Rentrée scolaire 2012-2013 à l'école de Méricourt l'Abbé : Tous les enfants scolarisés à cette école seront accueillis à la rentrée de septembre sur l'aire de sports Raymonde Michel, située Grande Rue, dans des modules adaptés mis en place à cet effet.

Les travaux de tout à l'égout ont démarré dans de bonnes conditions, vers Ribemont puis vers la station de dépollution de Méricourt l'Abbé; concernant le raccordement au réseau local, les personnes désirant des renseignements devront contacter la Mairie qui les mettra en rapport avec le Responsable de chantier.

Ramassage des encombrants : le 20 septembre et le 13 décembre 2012. Nous ne connaissons pas à ce jour le planning de passage pour 2013. Pensez à présenter vos encombrants ménagers ferreux la veille.

Remerciements de Mme Gallet pour l'attribution de subventions au Comité d'Entraide et à l'ASSHH.

NOUVEAU RAPPEL AU CIVISME DES HABITANTS :

- De nouveaux dépôts de tonte, cartons, vêtements.... ont été constatés près des containers du cimetière, cette pratique est totalement interdite et sera verbalisée.
- Mr Marcille a de nouveau été sollicité pour des aboiements de chiens de jour comme de nuit, les propriétaires ayant été avertis par un élu, il est conseillé de faire appel directement à la Gendarmerie.
- Rappel de l'Arrêté Préfectoral pour l'utilisation d'appareils sonores de jardinage, bricolage et tonte... autorisé du L au V de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30, le S de 9 à 12h et 15 à 19h, le D et Fériés de 10 à 12h
- Rappel concernant l'entretien des caniveaux qui est à effectuer par les riverains.

Les questions étant épuisées, la séance est levée.

Le Maire , Bernard MARCILLE.

